

Compte rendu de la séance du 13 janvier 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Sébastien BARRES

Ordre du jour:

- Choix de l'architecte pour le projet de rénovation de l'appartement vacant au Groupe Scolaire ;
- Parcelles présumées sans maîtres et vacantes ;
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Choix de l'architecte pour le projet de rénovation de l'appartement vacant au Groupe Scolaire (DE 001 2017)

Monsieur le Maire explique que suite à l'appel d'offre concernant la mission de maîtrise d'oeuvre relative à la rénovation de l'appartement vacant au Groupe Scolaire ainsi qu'à la réhabilitation et requalification du bâtiment de la Mairie et de l'ancienne école, un seul pli a été reçu.

Cette offre paraît recevable, il s'agit de l'Atelier Site et Architecture à Aurillac.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de l'analyse des offres et propose au vu de ces éléments de retenir l'offre du candidat pour un montant de 20 493 € HT pour la rénovation de l'appartement vacant du Groupe Scolaire ainsi que pour l'étude de la globalité du projet de réhabilitation du bâtiment intégral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- à 9 voix pour et deux contre (étant donné l'absence de projection financière pour l'instant) d'accepter l'offre de l'Atelier Site et Architecture à Aurillac pour un montant de 20 493 € HT ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote de crédits supplémentaires - BP 2016 commune (DE 002 2017)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-1168.00	
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	1124.00	
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	44.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à AURIAC L EGLISE, les jour, mois et an que dessus.